



Archie vous souhaite la bienvenue !

LETTRE AUX SPORTIVES ET AUX SPORTIFS

Vous le savez, le marathon de Paris 2010 arrive d'un bon pied le dimanche 11 avril 2010

L'ASCEE-AC se fait un plaisir de vous accueillir pour la sixième fois dans les locaux de la Grande Arche de la Défense, d'assurer la prise de votre dossard, l'hébergement et la restauration.

ATTENTION

Cette année les conditions d'inscriptions ont changé. Il n'existe plus de date butoir mais un quota de coureurs, à savoir : les 16 000 premiers coureurs vont payer 58 €, les 16 000 autres 74 € et les 5000 restant 90 €. Dans ces conditions l'inscription en ligne devient une priorité. Pour cela voici l'adresse internet du marathon de paris : <http://www.parismarathon.com/index.html>

Pour des raisons de sécurité, **les inscriptions et les hébergements** sont limités à **70 personnes**. Les athlètes sont, bien entendu, prioritaires et nous prendrons en considération l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription suivant la date de réception*. Les 70 premiers bulletins reçus seront les premiers inscrits.

Attention, l'expérience montre que les 37 000 places sont pourvues par ASO dans des délais de plus en plus bref.

Le bulletin d'inscription comprend un forfait hébergement/restauration, et le retrait du dossard (récupéré par un bénévole de l'ASCEE-AC Paris)

A votre arrivée au cœur de la Grande Arche, vous bénéficierez sur place d'une antenne paramédicale, d'un complexe sportif de 1300m² (avec douches-sauna), d'une zone d'hébergement et d'un point de restauration.

Nous vous demandons de respecter strictement les instructions ci-jointes et de lire les conditions de paiement qui ont changé cette année pour ne pas retarder votre inscription.

Inscrivez-vous vite ! Limite des places : 37 000

Le Président de l'ASCEE-AC

Alain HATTON

(* cachet de la poste faisant foi)

RAPPEL DU REGLEMENT DE L'ASCEE-AC ET D'A.S.O. ATHLETISME

Nous vous demandons de prendre connaissance des règles ci-dessous

1) Les coureurs extérieurs (1) au ministère ne sont pas admis.

Les époux, épouses concubins et concubines, et enfants de moins de 25 ans des agents sont admis, au titre de la carte ASCEE du titulaire (ayant(s) droit(s)).

2) Le retrait des dossards se fait individuellement auprès de l'ASCEE-AC, qui se charge de les distribuer la veille du marathon après contrôle de la carte ASCEE en cours de validité.

3) Aucun coureur ne peut retirer son dossard auprès de l'organisateur, ni retirer celui d'un autre coureur auprès de l'ASCEE-AC.

4) Aucun coureur ne peut courir avec le dossard d'un autre compétiteur.

5) Le coureur n'ayant pas souscrit l'assurance annulation lors de son inscription au marathon, ne pourra prétendre au remboursement de la part d'A.S.O. athlétisme.

6) Pour les coureurs ayant souscrit à cette assurance, nous nous chargeons de transmettre l'annulation à l'organisateur après avoir reçu un certificat médical justifiant l'abandon du coureur.

Seuls peuvent participer :

- Les adhérents employés dans les services du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, qu'ils soient titulaires, auxiliaires ou contractuels ;
- Les adhérents retraités ayant appartenus à l'ex Ministère de l'Équipement ;
- Les adhérents ayant appartenus à l'ex Ministère de l'Équipement, notamment les agents ayant été transférés au Conseil Général ;
- Les stagiaires des écoles du MEEDDM, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels ;
- Le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs. Lorsque les enfants de l'adhérent atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaire d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent les noms, prénoms et date de naissance de l'enfant.

(1) On entend par extérieur toute personne n'ayant jamais travaillé au Ministère de l'Équipement et au Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de la Mer.

INSTRUCTIONS

Tout dossier incomplet sera retourné

VOTRE DOSSIER COMPLET DOIT CONTENIR :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé par l'adhérent (**1 fiche d'inscription par adhérent**)
- Un certificat médical de moins d'un an à la date du marathon (11 avril 2010) avec mention obligatoire : « non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou une photocopie de la licence fédérale en cours de validité (saison 2009/2010) ;
- Photocopie des diplômes pour les élites (positionnement au départ) ;
- Photocopie de votre carte ASCEE en cours de validité ;
- La fiche récapitulative signée par le président de votre ASCEE mentionnant les numéros de carte et justifiant l'affiliation au Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de la Mer.
- Photocopie de votre carte d'identité
 - ✓ **1 chèque à l'ordre de l'ASCEE-AC correspondant au forfait hébergement-restauration.**

(Les demandes de remboursement du forfait hébergement-restauration ne seront plus prises en compte après le 10/01 2010)

LIMITES : inscriptions via Internet

rappel

- **16000 premiers coureurs** pour bénéficier du tarif course à **58 €**
- **16000 autres coureurs** pour bénéficier du tarif course à **74 €**
- **5000 derniers coureurs** pour bénéficier du tarif course à **90 €**

IMPORTANT :

- ✓ Nous prendrons en considération l'ordre d'arrivée des dossiers d'hébergement suivant la date de réception (cachet de la poste faisant foi). Les 70 premiers bulletins reçus seront les premiers inscrits.

Vous devez envoyer l'ensemble de votre dossier à l'adresse suivante :

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

ASCEE-AC – Opération Marathon de Paris 2010

A l'attention de : Éric Valéry

Arche Sud - 92055 Paris La Défense cedex

Pour tous renseignements

Par mail : eric.valery@i-carre.net

Par Tél. : 01-40-81-96-31 Par Fax : 01-40-81-85-62